

<http://divergences.be/spip.php?article2817>

Revue libertaire internationale en ligne
Divergences
Nous sommes définis par les lignes que nous décidons de traverser ou d'accepter comme frontières

Luiza Toscane

Yassine Ferchichi entrevoit la fin de l'exil

- Archives - Archives Générales 2006 - 2022 - 2012 - N° 30. Mars 2012 - Français - INTERNATIONAL -



Date de mise en ligne : vendredi 23 mars 2012

Copyright © Divergences Revue libertaire en ligne - Tous droits réservés

<http://divergences.be/sites/divergences.be/local/cache-vignettes/L177xH283/Yassine-d151c-2-ec4f8.jpg>

Yassine Ferchichi est un ressortissant tunisien qui avait déposé une demande d'asile en France et s'était vu exclure du bénéfice de la convention de Genève, du fait de son incarcération pour des faits « contraires à l'esprit de la convention ». Craignant un renvoi en Tunisie où il était condamné à plusieurs dizaines d'années d'emprisonnement en vertu de la loi sur le terrorisme, et où il risquait la torture, il avait saisi la Cour Européenne des Droits de l'Homme qui avait enjoint à l'État français de ne pas le renvoyer en Tunisie.

Les personnes dans cette situation sont généralement assignées à résidence suite à pareille décision. Tel n'a pas été le cas ici : Yassine Ferchichi a été envoyé au Sénégal dès sa sortie de prison le 24 décembre 2009 et abandonné à son sort dans un pays où il ne connaissait personne et où il a survécu depuis sans papiers d'identité, sans ressources, sans droit au travail, à la santé, au logement et sans aucune perspective [1].

La révolution tunisienne lui a ouvert de nouvelles perspectives. Bénéficiant de l'amnistie générale promulguée en 2011, Yassine Ferchichi a demandé un passeport à la représentation diplomatique tunisienne de Dakar en avril de la même année. C'était sans compter l'acharnement de la représentation tunisienne à son endroit. C'est à la faveur d'un changement dans le personnel diplomatique que les démarches pour le passeport ont pu enfin aboutir : le 25 février 2012, il a obtenu son passeport tunisien et il peut enfin envisager de mettre un terme à son bannissement.

[1] Se reporter à <http://divergences.be/spip.php?article2112>